

# Demande de Passeport

Rendez-Vous [UNIQUEMENT EN LIGNE](#) sur [montélimar.fr](#)

 Rubrique « **DEMARCHES EN LIGNE** » → RDV en ligne

Faire une pré-demande en ligne sur [ANTS.gouv.fr](#)



**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

*(Tous les documents doivent impérativement être fournis au format papier)*

## Personnes majeures

Présence **OBLIGATOIRE** au dépôt et au retrait

1<sup>ère</sup> demande et renouvellement

- Pré-demande** (au format papier **obligatoirement**)
- Ancien passeport ou Carte Nationale d'identité** en cours de validité ou **périmé(e) depuis moins de 5 ans** pour un renouvellement (original(e) + photocopie)
- Acte de naissance original** (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois (à défaut, copie intégrale de l'acte de mariage)
- En cas de perte ou de vol** : déclaration de perte à remplir en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration de vol
- Timbre fiscal de 86 €** (à acheter en bureau de tabac, ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- 1 photo d'identité** couleur, récente (**moins de 6 mois**), de face, tête nue, front, oreilles et cou dégagés, éviter les lunettes, ne pas sourire, sur fond uni de couleur claire (bleu ou gris)
- Justificatif de domicile de moins d'un an** (original + photocopie) à vos noms (ou au nom marital) et prénoms (facture eau, téléphonie fixe/mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, avis d'imposition, titre de propriété, contrat de location)
- Pour les personnes hébergées :**
  -  attestation d'hébergement sur l'honneur de l'hébergeant
  -  justificatif de domicile de moins d'un an à ses nom et prénom (original + photocopie)
  -  pièce d'identité de l'hébergeant (photocopie)

## CAS PARTICULIERS

- Inscription du nom marital sur le passeport** : acte de naissance ou acte de mariage original de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- Pour les personnes divorcées :**
  -  décision de justice mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint (originale + photocopie)
  - ou
  -  autorisation de l'ex-conjoint de porter son nom + (le cas échéant) sa pièce d'identité (photocopie)
- Pour les personnes veuves** : acte de décès du conjoint ou titre sécurisé avec mention de veuvage afin de pouvoir le mentionner sur le nouveau titre
- Pour les majeurs protégés :**
  -  jugement de curatelle ou de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre)
  -  pièce d'identité du représentant légal (originale + photocopie)
- 1<sup>ère</sup> demande suite à l'acquisition de la nationalité Française :**
  -  certificat de nationalité Française ou décret de naturalisation (original + photocopie)
  -  acte de naissance délivré par le Service Central d'État Civil de moins de 3 mois (original + photocopie)
  -  pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisé, récépissé de remise du titre de séjour avec photographie) (originale + photocopie)

## Personnes mineurs

Présence **OBLIGATOIRE** au dépôt et au retrait (facultative -12ans)

1<sup>ère</sup> demande et renouvellement

- Pré-demande** (au format papier **obligatoirement**)
- Ancien passeport ou Carte Nationale d'identité** en cours de validité ou **périmé(e) depuis moins de 5 ans** pour un renouvellement (original(e) + photocopie)
- Acte de naissance original** (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- En cas de perte ou de vol** : déclaration de perte à remplir en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration de vol
- Timbre fiscal** : (à acheter en bureau de tabac, ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
  -  **17 € pour les moins de 15 ans**
  -  **42 € pour les 15 ans et plus**
- 1 photo d'identité** couleur, récente (**moins de 6 mois**), de face, tête nue, front, oreilles et cou dégagés, éviter les lunettes, ne pas sourire, sur fond uni de couleur claire (bleu ou gris)
- Justificatif de domicile de moins d'un an** (original + photocopie) aux noms et prénoms des 2 représentants légaux (facture eau, téléphonie fixe / mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, avis d'imposition, titre de propriété, contrat de location)
- Pièce d'identité du représentant légal** présent (originale + photocopie)

## CAS PARTICULIERS

- Si les parents sont divorcés :**
  -  décision de justice (jugement ou convention de séparation) relative à l'autorité parentale (originale + photocopie) **sans décision de justice**
  -  autorisation de l'autre parent
  -  pièce d'identité de l'autre parent (photocopie)
- En cas de résidence alternée :**
  -  décision de justice ou convention conclue entre les deux parents (originale + photocopie)
  -  justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'autre parent (photocopie)
  -  pièce d'identité de l'autre parent (photocopie)
- Dans le cas d'exercice de l'autorité parentale par un tiers :**
  -  jugement de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre)
  -  pièce d'identité du tuteur (originale + photocopie)
- Pour ajouter un nom d'usage :**
  -  un acte d'état civil ou titre sécurisé faisant apparaître la double filiation (original + photocopie)
  -  une attestation donnant accord signée des 2 parents
  -  pièces d'identité des 2 parents (originales + photocopies)
- 1<sup>ère</sup> demande de titre Français pour un mineur né à l'étranger ou né en France de parents nés à l'étranger** : les mêmes justificatifs que ceux demandés aux personnes majeures (voir ci-contre)